

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET : 421 888 801 00014

SIEGE SOCIAL : Mairie 60150 VILLERS SUR COUDUN

president.asrs@gmail.com

Site Internet : <https://www.société.com/société:ass-syndicale-de-rimberlieu-sud>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 10 avril 2021

PRÉSENTS :

Isabelle Noël, Eric Simler, Frédéric Viguiet et Bertrand Martin

La réunion s'est tenue au domicile de la Présidente de l'ASRS de 14h30 à 16h30.
Eric Simler est nommé rapporteur de séance.

ORDRE DU JOUR

- Déroulement de l'ordre du jour
- Informations complémentaires

En raison des conditions sanitaires applicables liées au Covid19 et en conformité avec l'ordonnance 2020-1497 du 2 décembre 2020, la 52^{ème} réunion de l'AGO ne se déroule pas de façon plénière mais à « Huit clos »,

La réunion débute avec la nomination des scrutateurs. Frédéric Viguiet et Bertrand Martin ont accepté d'être scrutateurs.
Président de séance : Isabelle Noël et Eric Simler : secrétaire

Dans un premier temps la réunion débute avec le décompte du nombre de votants établi à partir des formulaires de vote par correspondance des co-lotis.

Résultats :

130 réponses obtenues (41 mails + 89 courriers)

Le quorum (87) est donc atteint (30% des 285 lots + 1).

Dans un second temps les votes des différentes résolutions sont ensuite comptabilisés.

1^{ère} résolution : L'Assemblée après avoir lu le mot du Président et le rapport financier déclare les approuver et ratifier les opérations traduites par ces comptes.

2^{ème} résolution : L'Assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du Bureau pour l'Accomplissement de leur tâche au cours de l'exercice écoulé.

3^{ème} résolution : L'Assemblée décide d'affecter la perte nette comptable de l'année 2020, soit 5.27€ au débit du compte de réserves.

4^{ème} résolution : L'Assemblée approuve le budget 2021 d'un montant de 66020€.

5^{ème} résolution : L'Assemblée fixe le montant de la cotisation annuelle 2021 à la somme de 230€.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1ère résolution	128	1	1
2ème résolution	127	2	1
3ème résolution	126	1	3
4ème résolution	121	7	2
5ème résolution	120	5	5

Informations complémentaires :

1/ D'autre part à titre accessoire, et afin d'éviter toute ambiguïté la liste des cotisations « frais restant des dus » faisait état entre-autre d'une dette du lot n° 20. Il s'agit bien de Monsieur Dominique BOULANGER et non de son homonyme, Monsieur Philippe BOULANGER, propriétaire du lot 228.

2/ Pour les tailles ou arrachage de haies quelques informations :

- Il n'y a pas pour le moment d'arrêté préfectoral dans l'Oise réglementant l'interdiction de coupe des haies au printemps pour permettre la nidification des oiseaux ;
- Il est juste fortement déconseillé de couper les haies du 1 avril au 31 juillet.

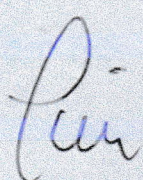
3/ Nous avons noté une incivilité avec des jeunes en train de tenter de creuser avec pelles dans l'allée cavalières récemment. Nous rappelons qu'il est interdit de procéder à des modifications de l'environnement commun.

4/ Des travaux sont en cours au niveau des étangs du Centre Equestre et de la voie d'Offemont en accord avec la Police de l'Eau. Les accès sur berges de l'étang proche Centre Equestre et SATO ainsi que de l'étang voie d'Offemont côté maisons ont été nettoyés.

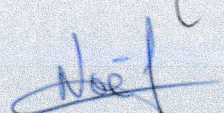
Des rubans de chantier empêchent provisoirement les accès des voies suite à un engazonnage en cours. Les berges côté forêt étang voie d'Offemont vont être nettoyés fin 2021.

La réunion s'achève vers 16h30.

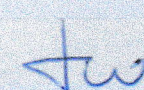
Le rapporteur de séance : Eric Simler



La présidente : Isabelle Noel



Les scrutateurs : Monsieur Frederic Viguiet



Monsieur Bertrand Martin

